

ON ABONNE

Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE:

Un an... 46 fr.

Six mois... 9 fr.

Trois mois... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS:

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISSENT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fin est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 29 Juillet 1868.

Le Journal du Lot se propose d'apporter dans son mode de publication des modifications très-importantes — et très-avantageuses à ses souscripteurs. — Nous les ferons prochainement connaître.

A. LAYTOU.

BOURSE DE PARIS.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 27 juillet.....	69 90	104 60
Du 28.....	69 90	101 45
Du 29.....	69 90	101 45

BULLETIN.

La Chambre a terminé hier, la discussion relative aux obligations mexicaines. M. Goussard, commissaire du gouvernement, MM. Jules Favre et d'Andelarre puis M. Rouher ont pris la parole. M. le ministre d'Etat a répandu une vive lumière sur la conduite, aussi loyale que digne du gouvernement français dans toutes les circonstances où il lui a fallu prendre en mains, vis-à-vis des gouvernements qui se sont succédé au Mexique, la défense de ses nationaux. Après le discours de M. Rouher, la Chambre a voté par 170 voix contre 35 l'article 29 du budget de 1869 aux termes duquel une rente de 4 millions est attribuée aux souscripteurs et porteurs des titres des emprunts mexicains.

C'est le 1^{er} septembre que s'ouvriront les Chambres espagnoles. Le ministère attend sans doute cette époque pour donner sur sa conduite dans les derniers événements des explications réclamées par l'opinion publique en Europe, en attendant qu'elles le soient par les représentants de la nation. Pour le moment, si l'ordre règne à Madrid, le silence règne aussi dans les journaux. Les feuilles étrangères ou de l'intérieur sont saisies, pour peu qu'elles se hasardent à commenter la situation de la péninsule.

Une députation d'habitants de Trieste s'est rendue à Vienne à l'effet de porter plainte con-

tre les autorités locales à l'occasion des derniers troubles. Une enquête va être faite par une commission spéciale sur l'origine de ces troubles, auxquels le parti d'action en Italie ne paraît pas étranger.

Le gouvernement prussien a informé la municipalité d'Altona de son intention de soumettre à un règlement la pêche maritime dans la mer du Nord et qu'il comptait entrer en négociations à ce sujet avec divers gouvernements étrangers et notamment avec le cabinet de Londres.

Un envoyé extraordinaire du Sultan est parti pour Belgrade apportant le bérat d'investiture du prince Milano Obrenovitch. L'acte d'investiture reconnaît le principe d'hérédité dans la famille régnante.

Les nouvelles du Japon ne sont pas des meilleures. Le Micado aurait pris une série de mesures défavorables aux Européens et particulièrement hostiles à la religion chrétienne. Les représentants des puissances ont protesté. D'autre part, on apprend qu'une insurrection a éclaté contre le Micado, sous les ordres du frère de l'ex-taïcoun. Il est même question de l'éventualité de la séparation du Japon en deux Empires. Cet état de choses est donc la confusion et la révolte, en attendant que ce soit peut-être la révolution et l'anarchie.

D'après un ordre envoyé de St-Petersbourg aux dix gouvernements qui composent les pays de la Vistule, les prêtres de toutes les confessions auront à correspondre à partir du 1^{er} janvier 1869, en langue russe, non-seulement avec les préposés, mais aussi les uns avec les autres. Les ministres protestants devront donc renoncer à la langue Allemande, les prêtres catholiques au polonais, et les rabbins à l'hébreu. Tous ceux qui correspondront dans une autre langue qu'en russe sont menacés de sévères punitions.

D'après de nouvelles correspondances de New-York, il n'y aurait rien de fondé dans les bruits de démarches faites de la part de Juárez auprès du St-Siège pour obtenir la confirmation de six prélats. C'est même le contraire qui serait arrivé, car plusieurs évêques se seraient vus dans la nécessité de quitter le Mexique sur l'injonction formelle de Juárez.

Pour le Bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

Belgrade, 27 juillet.

Un télégramme de Vienne parle d'une pression exercée sur les assassins du prince Michel pour obtenir des aveux. Toute pression et tout aveu étaient superflus en présence des nombreux témoins et des preuves convaincantes qui établissent le fait matériel du crime.

On a saisi récemment une lettre de l'avocat Paul Radovanovitch, fondé de pouvoir du prince Karagevitch lui demandant une gratification de 3000 florins pour sa famille et lui promettant en échange de nier sa complicité qu'il avait d'abord avouée. C'est pour cela que l'accusé dont il s'agit a eu recours à cette fable de torture, croyant invalider ainsi les aveux qu'il avait faits.

Les nouvelles de Vienne sont donc inexactes ou dictées par la malveillance.

Belgrade, 26 juillet.

On attend ici, après demain, le firman du Sultan sanctionnant la résolution de Skoptchina qui nomme le prince Milane, prince héréditaire de Serbie. — Le Sorbske Novine, journal officiel, salue ce fait comme une garantie des meilleures relations entre le gouvernement Serbe et la Porte.

Belgrade, 27 juillet.

La nouvelle que des bandes Bulgares auraient traversé la frontière Serbe est fautive. Sur toutes les frontières de la Serbie la tranquillité est parfaite. Les autorités du pays sont sur leurs gardes.

Belgrade, 24 juillet.

Le procès des assassins du prince Michel continue. Une confrontation nouvelle de Paul Radovanovitch avec Svetozar Nadodovich n'a eu aucun résultat; tous les deux ont déclaré que leurs aveux précédents leur avaient été arrachés par les tortures auxquelles on les avait soumis.

Le prince Karagevitch a déclaré par voie télégraphique, qu'il n'admettait pas la compétence du tribunal, et a défendu aux avocats qui lui ont été désignés d'office, de plaider sa cause.

Belgrade, 28 juillet.

L'exécution des quatorze condamnés à mort a eu lieu ce matin, vers six heures, hors des murs de la ville, sur les bords du Danube, en présence d'une foule nombreuse et d'une force militaire imposante.

LE CONCILE DE 1869.

On écrit de Rome le 20 juillet

« La cour de Rome voit avec une satisfaction évidente l'émotion causée dans le monde entier et notamment en France et en Italie par la convocation du concile. Les négociations avec le cabinet des Tuileries existent réellement. Elles ont été entamées dès les premiers jours de juillet par M. de Sartiges avec le cardinal Antonelli. Le gouvernement français part de ce principe que nous traversons une période de transition entre le temps de l'union intime de l'Eglise et de l'Etat et celui de leur séparation radicale, et que, dans l'ordre actuel des choses, l'Etat peut, sans être illogique, se préoccuper d'un concile œcuménique, de même que l'Eglise ne saurait sans s'exposer à de graves inconvénients tenir ce concile en dehors de toute participation de l'Etat.

« A cela, la cour de Rome réplique qu'elle n'a

jamais eu la pensée d'exclure l'Etat de son concile, mais qu'avant d'y admettre les souverains qui en exprimeront le désir, il faut, précisément, parce que nous sommes dans une période de transition, qu'elle sache bien jusqu'à quel point ils sont disposés à assumer les obligations des souverains dont ils revendiquent les droits et les privilèges.

« Pendant ce temps, la cour de Rome continue ses travaux préparatoires. Le catalogue des questions qui seront soumises aux pères du concile s'élabore peu à peu et on l'imprime à la typographie secrète du Quirinal. Les commissions s'entourent d'un mystère impénétrable.

« Le pape dirige les préparatifs avec une ardeur juvénile. Il compte bien, malgré ses 77 ans, ouvrir et clore le concile, et il aime à dire dans ses moments d'expansion, qu'après un pontificat si complet, pendant lequel Rome aura vu le successeur de S. Pierre s'expatriant de ses Etats, y rentrant après le siège et la prise de sa capitale, proclamant un dogme, célébrant le centenaire de S. Pierre, gagnant des batailles sur les garibaldiens et tenant un concile œcuménique, il descendra volontiers au tombeau qu'il s'est fait préparer sous le maître autel de Sainte Marie-Majeure. »

Pour extrait : A. Laytou.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans la Constitutionnel : « Il est absolument faux que le gouvernement ait jamais eu la pensée de supprimer le scrutin de ballottage. »

« Un pareil projet ferait supposer que le gouvernement, n'ayant plus foi dans l'esprit des populations, chercherait, par des combinaisons factives, à éluder les conséquences du suffrage universel. C'est une imagination qui sent elle-même son impuissance. — C. PIEL.

La Patrie, le Pays, l'Etendard et la France publient des notes analogues.

L'UNIVERS.

On lit dans l'Univers, sous la signature de M. Eugène Venillot :

« Que veut l'Univers ? s'écrie l'Union : « Nous pensions vous l'avoir dit plus d'une fois et toujours clairement ; mais, puisque vous y tenez, nous le répéterons : Nous voulons savoir quelle conduite vous conseillez aux catholiques pour le cas, — et il se présentera fréquemment, — où la lutte électorale sera entre un candidat révolutionnaire et un candidat officiel. »

« Vous répondez : Ni candidat officiel, ni candidat révolutionnaire ; et cependant, vous semblez en même temps recommander l'action.

rait pas à employer la force contre eux, ils céderent.

Je vous laisse à penser comment ils traitèrent le père Biscuit. D'ailleurs, un revirement s'était déjà produit dans l'opinion publique. Le bonhomme ne comptait peut-être plus un seul ami à Rangeourt. On le blâmait hautement, on le traitait d'hypocrite ; on disait même qu'il avait convoité l'héritage du vieux Durandau, qu'il avait agi sur l'esprit affaibli d'un vieillard, en un mot, qu'il avait volé les héritiers de Georges Durandau.

Le père Biscuit ferma l'oreille à toutes ces clameurs, il se moqua des commérages, il emménagea dans la maison de son ami défunt et entra très-paisiblement en possession de l'héritage.

Quand le notaire eut mis le légataire universel au courant de toutes ses affaires, et que tous les comptes furent établis, il se trouva que la fortune de Georges Durandau, considérablement augmentée par suite d'une bonne gestion, s'élevait au chiffre majestueux d'un million.

Un million ! ce seul mot foudroyait la famille Durandau. Ils allèrent à la ville consulter les avoués et les avocats. Les gens de robes songent à travailler et à gagner leur vie comme les autres, au lieu de détourner les Durandau de l'idée d'attaquer le père Biscuit, ils les engagèrent, au contraire, à intenter immédiatement le procès. Les choses allèrent grand train ; car, quinze jours après la mort de Georges Durandau, le père Biscuit recevait une première feuille de papier timbré.

Il avait gardé à son service, tous les domestiques de son ami.

— Je sais, leur avait-il dit, que vous avez été

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 29 Juillet 1868.

LE PÈRE BISCUIT

PAR EMILE RICHEBOURG.

IV. — Suite.

— Vous auriez tort de mourir, monsieur Maigrot, le moment serait on ne peut plus mal choisi. Vous allez en convenir vous-même, quand je vous aurai donné connaissance du testament de Georges Durandau.

— Comment ! Georges avait fait un testament ? fit le père Biscuit avec surprise ; il ne m'en a jamais parlé.

— Cela se comprend, monsieur Maigrot, puisque ce testament a été écrit par M. Durandau lui-même, un quart d'heure peut-être avant sa mort. Veuillez, je vous prie, en écouter la teneur.

Les coudes sur la table et la tête dans ses mains, le père Biscuit prêta une oreille attentive à la lecture du testament. Rien sur son visage ne trahit une sensation quelconque.

— D'après ce que je viens d'entendre, dit-il avec

La reproduction est interdite.

le plus grand calme, toute la fortune de Georges Durandau est à moi.

— Parfaitement à vous, monsieur Maigrot, répondit le notaire profondément étonné de l'indifférence affectée du légataire.

Sans changer de position, le père Biscuit se mit à réfléchir.

— Vous avez raison tout-à-l'heure, reprit-il après quelques minutes de silence ; si je mourais, le moment serait bien mal choisi. J'avais des idées tristes dans la tête, je viens de les chasser. Je veux vivre, je vivrai ; il faudrait que Dieu m'accordât encore quelque vingt ans de vie. J'accepte l'héritage de mon ami, monsieur Hémard. Si vous le voulez bien, vous continuerez pour moi vos bons et loyaux services.

— Je vous remercie de la confiance que vous m'accordez, monsieur Maigrot ; elle m'honore et m'enhardit à vous parler de la famille du défunt.

Un nuage passa sur la figure du vieillard ; ses traits s'assombrirent subitement.

L'œil scrutateur du notaire interrogeait la physionomie de l'héritier.

— Ils sont tous pauvres, reprit-il ; votre intention n'est-elle pas de faire quelque chose en leur faveur ?

— Vous ont-ils prié de me parler pour eux, monsieur Hémard ?

— Nullement, mais j'ai cru devoir vous demander...

— Georges Durandau n'a pas oublié sa famille sur son testament sans intention, monsieur ; je suis son légataire universel, je respecterai sa volonté dernière.

— Je dois vous déclarer qu'elle se dispose à attaquer le testament.

— Croyez-vous qu'ils puissent le faire annuler ?

— Je ne le crois pas.

— En ce cas, j'attendrai, et je me défendrai.

— N'avez-vous pas d'ordre à me donner ?

— Ce soir, je m'installerais dans ma nouvelle de-

Ce n'est pas clair. Il faut, d'après la sagesse des nations, qu'une porte soit ouverte ou fermée. Ce qui signifie dans le cas présent, qu'il faut voter ou ne voter point.

L'un de vos amis, le journal légitimiste de Nantes, dit carrément que partout où les catholiques indépendants seront assurés d'être vaincus, ils devront s'abstenir.

Mais un autre de vos amis, la Gazette de France (est-ce bien un ami ?) a soutenu jusqu'ici un avis contraire.

L'Union est-elle avec la Gazette de France ou avec le journal de Nantes, l'Espérance du peuple ?

Pour éviter de répondre, l'Union nous pose cette question : Lorsque le candidat catholique sera impossible ou écarté, l'Univers ira-t-il voter pour le candidat officiel dévoué à toute la politique gouvernementale, ou pour le candidat révolutionnaire décidé à suivre le Siècle et l'Opinion Nationale ?

Nous avons déjà dit une vingtaine de fois à l'Union elle-même, à la Gazette de France et aux alliés de ces feuilles, qu'elle conduise le nous paraîtrait bon de tenir en pareil cas. Nos voix n'appartiendraient d'emblée ni au candidat officiel, ni au candidat opposant : elles seraient à celui qui s'engagerait à voter le maintien du pouvoir temporel, et à soutenir la cause de la liberté d'enseignement. Le plus large dans ses engagements serait celui auquel nous nous rallierions ; et si aucun candidat ne voulait rien promettre, aucun candidat n'aurait nos voix. Nous serions alors — mais alors seulement — pour l'abstention.

Pour extrait : A. Layton

Nouvelles du jour

Selon toute probabilité, la clôture de la session législative aura lieu demain jeudi.

On a remarqué que les membres de l'opposition n'ont aucunement appuyé la proposition, d'après laquelle le maître ou le patron est cru sur parole, au détriment de l'ouvrier ou du domestique, pour les paiements de gage ou de salaire, faite par M. Rouher, de ne pas renvoyer la mesure dont il s'agit à la session prochaine.

Une lettre de Plombières, annonce que l'Empereur se trouve parfaitement bien du traitement thermal. S. M. fait chaque jour, tantôt à pied, tantôt en char-à-bancs, de longues promenades.

Il paraît certain que les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion du 15 août, seront moins nombreuses que les années précédentes. On parle de plusieurs promotions sénatoriales, notamment de celle du général Rollin.

M. de Lagéronnière dont la nomination à l'ambassade de Bruxelles est assurée, aurait, d'après un journal, envoyé un de ses amis dans la capitale de la Belgique, pour y sonder le terrain.

Les avis télégraphiques reçus des marchés aux grains tenus samedi, signalent de la baisse sur les blés pour le plus grand nombre. L'avoine est en hausse.

D'après une correspondance de Paris, la question de la dissolution du Corps législatif n'a pas encore été abordée dans les conseils du gouvernement. Ce n'est qu'après le retour de S. M. de Plombières, qu'elle sera décidée.

Jusqu'ici l'Empereur n'a pas modifié son opinion de laisser arriver le Corps législatif au terme légal de ses travaux.

Une lettre de Florence, parle d'une grande opération de vente des biens ecclésiastiques, mais cela sous le plus grand secret. Ce ne sera qu'après la votation de la ferme des tabacs qu'on informera le public de cette nouvelle opération financière.

Qui l'aurait cru ! Le petit Etat d'Andorre, la douce et poétique république andorrane, vient d'avoir, elle aussi, son mouvement insurrectionnel. Le sang n'a pas coulé, il est vrai, mais le baron de Senalter et le second syndic ont dû donner leur démission. Les andorrans les ont remplacés par M. Nicolas Querredra, comme syndic général, et M. Bonaventure Mollès, comme 2^e syndic.

Les membres de la commission scientifique chargée d'aller observer l'éclipse du 18 août prochain, sont arrivés à Alexandrie, sur le paquebot poste le Péluse, et ils se sont embarqués à Suez, sur le Meinan, qui vient de relâcher à Aden.

La commission doit trouver à Singapore l'avis à vapeur le Goëland, envoyé de Saigon pour la transporter dans la presqu'île de Malacca, où se trouve le point d'observation choisi par la France. Le Goëland restera à la disposition de la commission pendant toute la durée de ses travaux.

Un journal prétend savoir que l'Empereur et l'Impératrice, avant de se rendre au camp de Châlons, viendront à Paris, le 15 août, et y recevront les hommages des grands corps de l'Etat.

Le duc de Magenta, attendu à Paris, se rendra immédiatement après de l'Empereur.

L'Empereur, dit-on, se préoccupe beaucoup, en ce moment, du règlement des conditions de neutralité des puissances de second ordre, la Suisse, la Belgique, la Hollande, en cas de conflit européen. S. M. ferait dresser sur ce sujet un grand travail historique.

Pour extrait : A. Layton.

Correspondance Parisienne

Paris, 25 juillet.

Hier, M. Jules Favre a pris la parole sur la question des obligations mexicaines qui était de nouveau portée à la tribune. M. Rouher, ministre d'Etat, a répondu aux accusations cent fois répétées du député de la gauche ; et aussi les porteurs d'obligations ont entendu la déclaration de l'éloquent ministre attestant que le gouvernement français est constamment ému et préoccupé des intérêts des souscripteurs à l'Emprunt mexicain. Une loi, affectant 4 millions de rentes inscrits au grand-livre pour les porteurs de titres est la conséquence immédiate de cette sollicitude du gouvernement. La question, d'ailleurs, se discute encore aujourd'hui.

La parole de M. Rouher a été magnifiquement éloquent ; elle a fait justice des critiques les plus passionnées portées à la tribune ou débitées dans les libelles. Le ministre d'Etat a été applaudi et acclamé par la chambre.

Certains journaux ont reproduit un bruit d'après lequel le gouvernement aurait l'intention d'augmenter les ressources que procure au Trésor l'impôt personnel et mobilier en rehaussant l'évaluation des loyers. — Ainsi que l'établit un communiqué qui figure au Moniteur du 24 juillet, cette nouvelle n'a aucun fondement. D'ailleurs dans l'état actuel de notre législation fiscale, le rehaussement ou l'abaissement des loyers ne saurait influer en aucune façon sur le produit de l'impôt. La contribution personnelle et mobilière est, en effet, un impôt de répartition dont le montant total est fixé à l'avance, chaque année, par la loi des finances et l'évaluation

Pour ne rien prendre sur l'héritage de son ami, le père Biscuit vendit sa maison et son jardin. Le produit de la vente suffit juste pour les honoraires de l'avocat.

Quant aux Durandeu, déjà très-gênés, ce malheureux procès acheva de les ruiner.

Tant pis pour eux ! dit le père Biscuit en apprenant la triste position dans laquelle se trouvait toute cette famille, cela leur apprendra à être sages, c'est une bonne leçon.

Un matin, le père Biscuit partit pour faire un voyage. Il ne revint à Rangecourt que quinze jours après.

Son absence fut remarquée, car beaucoup de gens avaient les yeux sur lui ; mais où était-il allé ? qu'avait-il fait pendant ces deux semaines ? Voilà ce que nul ne pouvait dire.

Quelque temps après, un étranger vint demeurer à Rangecourt. Il y avait une maison à vendre à côté du presbytère, il l'acheta et la fit meubler richement.

Cet homme pouvait avoir entre cinquante et soixante ans. On sut bientôt qu'il était célibataire et fort riche, car une vieille domestique qu'il avait amenée avec lui répondait avec beaucoup de complaisance à toutes les questions des paysans, naturellement curieux.

Grâce aux indiscrétions, peut-être volontaires de sa gouvernante, M. Laurier — c'était le nom de l'étranger — fut immédiatement considéré comme un personnage de haute importance. Les paysans le saluèrent jusqu'à terre ; ils ne se demandèrent même pas si le passé de cet inconnu était avouable. D'ailleurs, le paysan se laisse toujours éblouir par la fortune : être honnête et pauvre, pour lui ce n'est être rien, mais être riche, c'est être tout. Qu'importe l'homme !

La première visite que fit M. Laurier, après son installation, fut pour son voisin, le curé de Range

des loyers, arrêtés, non par les agents du trésor, mais par les répartiteurs communaux, sert uniquement à la répartition proportionnelle entre les contribuables du contingent communal.

Une dépêche particulière reçue à Paris, annonce qu'hier une chaudière a fait explosion dans le peignage de M. Holden. A Reims dix ouvriers sont sous les décombres. Il y a 6 morts et 4 blessés.

Les sinistres éclatent également à l'étranger. A Posia, en Espagne un terrible incendie a détruit 4 millions de sapins dans les forêts immenses qui avoisinent cette ville. L'incendie a duré plus de huit jours et le désastre n'est pas estimé moins de 44 millions de reaux.

La moisson, grâce à la chaleur exceptionnelle de cette année, a été en avance de 15 jours ; les vendanges les seront au moins de trois semaines. Il y aura quantité et qualité. Tout s'est ressenti de cette prodigalité de chaleur solaire, tout, jusqu'aux huîtres ! Ces mollusques qui, d'ordinaire, ne sont mangeables qu'à partir de la seconde quinzaine d'août et dont les gourmets s'abstiennent avant cette époque, en raison du frai, qui rend les sucs de l'huître visqueux et troubles sont dès à présent limpides, frais, savoureux comme en automne.

Il n'y a aucune raison de douter de l'authenticité de la proclamation imprimée et signée : Le comité central d'action qu'a publiée le Pays. Cet appel à l'assassinat et à l'insurrection distribué dans un certain nombre de journaux ou à domicile, sous enveloppe cachetée, porte en quelque sorte avec lui sa marque de fabrique. On n'imita pas un pareil style. Il faut pour en avoir le secret avoir reçu la grâce d'une initiation toute spéciale ; il faut par un long usage avoir appris à traduire des idées dignes de Marat dans la langue des mélodrames de boulevard.

Coincidence étrange ! Tandis que le prince désigné pour l'assassinat était d'avance outragé dans ces proclamations féroces dignes d'un dégoût universel, l'Empereur lui-même s'épanchait dans un libre entretien à Fontainebleau et prédisait les suites du crime qui viendrait à le frapper sans détruire ni sa dynastie, ni son œuvre avec la fermeté et la simplicité d'un sage avec la hauteur de vues d'un véritable homme d'Etat. Il appelait l'histoire en témoignage de l'impuissance de l'assassinat politique, condamné à aller toujours contre son but par un arrêt aussi consolant que sage de la Providence et par un effet de la réaction de la conscience des peuples que le crime lui-même soulève d'indignation et de pitié en faveur de la cause que l'assassinat politique prétendait anéantir.

Vous avez reproduit cette admirable conversation de Fontainebleau. Eh ! bien c'est la seule réponse aux menaces des incendiaires réfugiés à Londres. C'est la protestation anticipée du droit et du juste envers l'iniquité et l'ignominie. C'est la revanche anticipée de l'élu du peuple français envers les évergènes sèches et affilés de celui qui a nom Félix Pyat.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique Parisienne.

27 Juillet 1868.

Sommaire : Les embarras de la chronique. — Il fait trop chaud ! — Aspect de Paris. — L'hyppophagie — Ses progrès en France. — Les boucheries de viande de cheval à Paris et dans les départements. — Relevés officiels — Curieux calculs. — Le préjugé vaincu. — Les merveilles de la science. — M. Louis Figuier. — Histoire de la poudre à canon. — Les inventions modernes. — Toujours des pamphlets. — La Vessie. — Les journaux politiques. — A bientôt l'automne et la chute des feuilles.

La chronique n'est pas heureuse depuis quelque temps. Par les chaleurs tropicales que nous subissons elle n'a plus rien à faire. Les théâtres sont fermés, pour la plupart ; les auteurs dramatiques ne sont pas jaloux de faire représenter leurs œuvres devant les banquettes ; les libraires, effrayés de l'avalanche de pamphlets qui s'amoncellent sur la place, attendent un moment plus favorable pour offrir au public de nouveaux ouvrages. « Il fait trop chaud, s'écrient-ils de toutes parts. On s'est même lassé du spectacle des journalistes se disputant et se lançant les plus atroces injures ; curieuse pendant quelques jours, la foule n'a pas tardé à se dissiper. Elle ne recherche, pour le moment, que le repos, l'ombrage, la fraîcheur.

C'est le soir que Paris commence à vivre. Ses pro-

court. Ils restèrent plus de deux heures ensemble à causer. Quand M. Laurier se retira, le curé l'accompagna jusque dans la rue.

— A bientôt, mon ami, lui dit le prêtre.

Et ils se séparèrent après s'être serré la main.

Ces détails, observés par la gouvernante du curé, étaient répétés le lendemain par tous les habitants de Rangecourt. Cela donna un nouveau relief à M. Laurier aux yeux des paysans.

— M. le curé l'a appelé son ami, disait-on. Oh ! c'est un bien honnête homme !

— Comme il a l'air bon !

— Il est riche et il n'est pas fier, il nous salue, il nous parle.

— Toutes ses paroles sont amicales.

— Son sourire est doux, gracieux...

— En voilà un qui sait se faire aimer !

— Il est si affable !

— Ce n'est pas comme cet avaré de père Biscuit.

— Oh ! Dieu merci, non.

— Savez-vous que M. Laurier n'a pas daigné lui faire une visite ?

— Il a joliment bien fait.

— Et il est allé presque chez tout le monde.

— Le père Biscuit est connu maintenant, voyez-vous : on sait très-bien que c'est un hypocrite, un... vieux rien du tout.

— C'est un homme qui, s'il le pouvait, sucrait le sang des pauvres gens jusqu'à la dernière goutte.

— M. Durandeu, un si brave homme, a bien mal placé sa fortune.

— Heureusement que le père Biscuit n'en jouira pas longtemps.

— Ne dites pas cela ; on dirait que les gens, comme cette plaie de père Biscuit ne peuvent pas mourir.

— Soit, mais il faudra que son tour vienne.

— La commune sera bien débarrassée.

menades, ses squares, ses boulevards, sont inondés de promeneurs ; les cafés sont envahis par des consommateurs altérés. Jusqu'au milieu de la nuit, cette population s'agite dans tous les sens, insouciant et riieuse, ne demandant qu'à respirer. Il n'y a pas là de scandales à recueillir, de romans à inventer. Les journaux dorment amoncelés sur les tables ou les tablettes des kiosques. Que voulez-vous ? Il fait trop chaud ! La chronique n'a qu'une chose à faire ; se résigner et attendre le retour de la pluie. Les mauvais temps sont favorables à ses moissons.

Il y a dix ou douze ans, à peine, on commençait en France, à parler de l'hyppophagie ou alimentation par la viande de cheval. La question fut soulevée par Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, qui la discuta dans un livre très intéressant. Ainsi qu'il arrive toujours dans notre bienheureux pays, la proposition fut accueillie par des plaisanteries, des sarcasmes, des caricatures. Les premiers banquets d'hyppophagistes furent un sujet de divertissement pour les petits journaux. Malgré cette guerre d'épigrammes, l'hyppophagie a fait silencieusement les plus grands progrès ; elle a trouvé des appuis convaincus, et l'on peut dire que le préjugé qui s'élevait contre elle est sinon détruit au moins grandement ébranlé.

Aujourd'hui, par exemple, à Paris, il y a 23 boucheries de viande de cheval. Pendant l'année 1867 elles ont livré à la consommation, suivant un relevé officiel, 2308 chevaux, 72 ânes et 25 mulets.

En fixant à 225 kilogrammes le poids moyen de la viande fournie par chaque cheval, et à 230 si l'on y comprend la langue, le cœur et le foie, c'est le poids qui a été reconnu en Allemagne comme en France, on obtient :

Table with 2 columns: Quantity and Weight. Rows: Pour les 2,308 chevaux... 530,840 kil. Pour les 72 ânes... 7,200 Pour les 25 mulets... 4,000

Ensemble... 542,040 kil.

C'est donc 542,040 kil. que les nouvelles boucheries ont fourni dans l'année 1867, à la population de Paris. Dans ce compte, les ânes et les mulets figurent pour une moyenne de cent kilogr. par tête.

Pendant les mois de janvier et de février de cette année, on a livré à la consommation, toujours d'après des relevés officiels, 594 chevaux, 22 ânes et un mulet. Si l'augmentation continue, la vente de la viande de cheval à Paris atteindra en 1868, plus d'un million de kilogrammes.

On ne peut donc méconnaître que l'introduction de la viande de cheval dans notre alimentation publique ne soit, dès à présent, un fait considérable. N'est-ce pas un très-grand avantage de trouver, à un prix qui varie de 50 à 80 centimes le kilogramme, une viande un peu inférieure en goût à la viande de bœuf, mais tout aussi salubre, aussi substantielle.

Je n'ai parlé que de la capitale, mais son exemple a été suivi dans plusieurs de nos principaux départements. Il y a des boucheries de viande de cheval à Lyon, Strasbourg, Lille, Rouen, Metz, Nancy, Amiens, Valenciennes, Mulhouse, le Havre, Saint-Quentin, etc., etc. et partout on se félicite de cette heureuse innovation.

Le grand ouvrage que M. Louis-Figuier consacre aux Merveilles de la science ou à la description populaire des Inventions modernes, avance rapidement. Cette véritable encyclopédie doit se composer de trente séries ; la 22^e est distribuée en ce moment.

Cette livraison, illustrée, comme toutes les précédentes, d'un grand nombre de portraits, de gravures, est consacrée à l'histoire de la poudre à canon, à la description des différents procédés de sa fabrication, ainsi qu'à l'étude des poudres d'invention récente, telles que le fulmi-coton, les poudres prussiennes et la poudre au carbonate de potasse, destinées à l'inflammation des torpilles sous-marines.

Tout en donnant les détails les plus complets sur les procédés en usage actuellement pour la confection de ces engins redoutables, l'auteur des Merveilles de la Science n'a pas négligé la partie anecdotique de son récit. Il a fouillé avec une patience admirable, les vieux livres dans toutes les langues, en a extrait les passages qui prouvent que dans les temps les plus reculés, on employait des moyens de destruction aussi puissants que ceux dont on fait usage aujourd'hui. Ses citations donnent un intérêt tout particulier à ses explications purement scientifiques ou industrielles.

La semaine dernière a encore vu annoncer un nouveau pamphlet. Tous les mots du dictionnaire finiront par être inscrits sur les couvertures de ces déplorables productions. Le nouveau-venu s'appellera La Vessie. Que pourra-t-on abriter sous un semblable titre ? La Vessie promet des dessins, des caricatures.

Voilà le parallèle qu'on établissait entre le père Biscuit et M. Laurier, un mois après l'arrivée de ce dernier à Rangecourt.

M. Laurier remplaça M. Georges Durandeu : il devint l'ami, le père des pauvres. Jamais à sa porte on ne refusait une aumône.

C'est la demeure du bon riche, disaient les malheureux en montrant sa maison ; le mauvais riche est là-bas, ajoutaient-ils en parlant du père Biscuit.

M. Laurier porte bonheur à tout le monde. C'est la Providence qui l'a envoyé à Rangecourt.

En occupant ainsi les esprits, M. Laurier fit un peu oublier le père Biscuit. Le bonhomme n'eut garde de s'en plaindre.

VI.

M. Laurier ne tarda pas à avoir beaucoup d'amis à Rangecourt. Comme il ne dédaignait pas de s'asseoir au coin du feu et à la table du paysan, tout le monde recherchait l'honneur de le posséder. Il s'arrangeait de façon à ne blesser aucune susceptibilité et à ce que chacun fût satisfait.

Cependant il montra certaines préférences. Il y eut quatre ou cinq maisons où il alla fort souvent. On remarqua surtout qu'il témoignait une grande amitié à la famille déshéritée de Georges Durandeu. On s'étonna peu de ce fait, car il s'était lié tout d'abord, très-intimement, avec Joseph Durandeu, le chef de cette famille.

Cette préférence, d'ailleurs, ne mécontenta personne ; on l'interpréta comme un blâme de la conduite du père Biscuit, on y reconnut la sympathie d'un excellent cœur.

(La suite au prochain numéro.)

On la gonfle en ce moment pour la lancer dans la foule.

On nous cite encore trois ou quatre grands journaux politiques en préparation. Avant peu, tout chef de famille possédant quelques économies aura sa feuille à lui, pour ses amis et connaissances. Quelle dégringolade se prépare pour les premiers jours de l'automne.

Bulletin financier.

La semaine commence sous une impression défavorable. Les cours réagissent lentement sans doute, mais avec ensemble sur ceux qui étaient cotés à la fin de la semaine dernière. On sent que la liquidation approche et que les spéculateurs veulent dégager leur position par avance pour n'être pas pris à l'improviste par la nouvelle des conditions de l'emprunt qu'on suppose devoir être connues de la Bourse dès le milieu de la semaine où nous allons entrer.

Si nous consultons le bilan de la Banque de jeudi dernier, nous constatons une nouvelle augmentation de quatorze millions et demi à l'encaisse qui atteint le chiffre colossal de 1218 millions, tandis que les comptes particuliers se chiffrent par une somme de 371 millions avec un accroissement de 4 à 5 millions. Le portefeuille a subi une augmentation de 3 millions compensés par un accroissement correspondant dans la circulation des billets.

La Banque de France a perdu une trentaine de francs à 3150. Parmi les valeurs de crédit, le foncier et le général ont baissé assez vivement, le premier par suite du renvoi préalable à une autre session du projet de loi concernant le traité de la ville de Paris avec cette Société, la seconde, pour des motifs de pure spéculation et qui n'auront pas de durée, le prix de 588.75 étant considéré par les spéculateurs comme offrant aux capitaux en quête de bons placements une occasion exceptionnelle.

Les mobiliers sont toujours assez lourds : le Français à 265 avec 6.25 et surtout l'Espagnol à 302.56 avec 13.75 de dépréciation. L'immobilière à légèrement repris à 97.50 et les transatlantiques également à 368.75.

Les variations des actions des chemins sont peu importantes et leur cours se maintient avec beaucoup de fermeté. Il en est de même des obligations dont le mouvement ascensionnel ne se ralentit pas. Les recettes des chemins de fer sont peu favorables ; seul, le Midi est en bénéfice de 81.000 francs sur les deux réseaux et l'Est de 21.000 fr. sur l'ancien réseau, les autres lignes sont en décroissance : le Nord de 211.000 fr. sur les deux réseaux, l'Orléans de cent 66.000 fr. sur l'ancien réseau, l'Ouest de 139.000 fr. et le Lyon de 45.000 fr. ces deux derniers chemins pour l'ancien réseau. Sur le nouveau réseau il y a augmentation et 54.000 fr. pour l'Orléans ; de 29.000 fr. pour le Lyon et de 47.000 fr. pour l'Ouest et diminution de 72.000 fr. sur l'Est.

Parmi les chemins étrangers, il n'y a à citer que les autrichiens avec accroissement de recettes de cent 86.000 fr. et les lombards de 168.000 fr. Le cours des autrichiens se maintient aux environs de 560. Quant aux lombards leur prix reste fixé au-dessus de 400 fr. Parmi les valeurs diverses, il n'y a à mentionner que les actions de Suez qui se rapprochent du cours de 400 fr. La prime faite par les obligations augmente toujours ; elle est actuellement de 35 à 40 fr. Quant aux obligations mexicaines leur marché a été agité cette semaine par suite des débats de la chambre sur l'indemnité qui leur est réservée. Après avoir fait 154, cette valeur est revenue à 149 fr.

Bulletin Vinicole

Puy-l'Evêque (Lot), 23 juillet. — L'aspect des vignobles est toujours très satisfaisant, les vendanges sont précoces et on espère abondance et qualité.

Les transactions sont complètement nulles. Banyuls-sur-Mer (Pyrénées orientales), 23 juillet. — Je vous ai fait connaître, par ma précédente lettre, dans quel mauvais état se trouvait la vigne dans nos contrées. Aujourd'hui nous ne pouvons que vous annoncer des espérances moins rassurantes, car, en effet, si dans le cours du mois nous ne sommes pas favorisés par un peu de pluie afin de détruire la sécheresse qui décime tout, il est certain que nous n'aurons pas un tiers de récolte. Nous avons déjà remarqué que dans certaines contrées où la vigne se trouve exposée de manière à faire face au midi, le grain de raisin est comme un petit plomb, et si ce temps sec continue il n'ar-

rivera pas à sa maturité et deviendra entièrement sec.

Nous avons encore quelques parties de bons vins à vendre, mais les prix se tiennent fermes et cela en prévision du peu d'espoir que nous donne la future récolte.

Bordeaux (Gironde), 23 juillet. — Dimanche dernier, entre deux et quatre heures, un violent orage, poussé par le vent d'est, s'abat-tait sur notre ville et portait la désolation dans quelques communes voisines.

Les Queyries, Bruges, le Vigeon, Eysines, Blanquefort et le Taillan ont vu, en quelques minutes, le vent, la grêle et la pluie détruire la plus belle récolte qu'on avait vue depuis bien des années. Des champs entiers de légumes et de fruits ont été dévastés, de longues régies de vignes n'ont conservé ni feuilles ni raisins.

Heureusement les localités qui ont eu à souffrir ne sont pas nombreuses ; le mal est circonscrit et le reste du département donne toujours les plus riches espérances, tant pour la qualité que pour la quantité.

Bourg (Ain), 23 juillet. — Les vignes sont toujours très-belles et l'on espère vendanger dans la première semaine de septembre. On peut croire, sinon à une récolte pleine, du moins à une bonne récolte.

Chiroubles (Rhône), 23 juillet. — Un soleil ardent grille nos raisins qui commencent à varier ; il nous enlève la quantité, en compensation il nous donne la qualité.

Cunac (Tarn), 23 juillet. — Nous sommes, depuis huitaine, sous l'influence d'une chaleur tropicale, et la brûlure fait des progrès alarmants : ce ne sont pas seulement quelques grains qui sont atteints, mais des grappes entières, et elles sont tellement desséchées, qu'elles prendraient feu au moindre contact. Nous pouvons compter, pour certains cantons, sur la perte d'au moins un cinquième de la récolte, qui, au surplus, ne promet pas une très grande abondance.

Fronton (Haute-Garonne), 23 juillet. — Toujours même position, nullité dans les affaires.

(Extrait du Moniteur Vinicole).

SITUATION AGRICOLE.

On lit dans la Gazette des campagnes : « La moisson, presque terminée dans le centre de la France, est en pleine activité dans le Nord. Les résultats généraux se font de plus en plus dans le sens que nous avons indiqué précédemment. Bonne moyenne récolte de blé pour la quantité, avec grain généralement de bonne qualité, sauf dans les blés qui ont été échaudés. Peu de paille. Faible récolte d'avoine.

« La vendange sera en avance d'un mois, et les vins seront abondants sur presque tous les points du sol viticole. Il faut en excepter quelques vignes du midi, qui ont souffert de la gelée, et celles qui sont atteintes par la nouvelle et mystérieuse maladie qui nous a été signalée dans l'Aude, dans la Vaucluse et dans le Gard.

« Un triste revers de cette belle médaille, c'est la désolante sécheresse qui dévore nos prairies naturelles et artificielles, et réduit nos malheureux cultivateurs à vendre la moitié de leur bétail pour pouvoir nourrir l'autre. Les plaines du Midi, celles du Centre, les plateaux de la Champagne, ressemblent au désert de l'Arabie ; un soleil implacable y dévore la verdure des plantes et des feuilles. Les premières coupes des prairies y ont été très médiocres ; les secondes seront nulles. Il n'y a que les sols irrigués qui ont pu échapper à ce fléau.

Pour extrait : A. Layton.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DA, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include dates from 30 to 1 and various local events and fairs.

Chronique locale.

Les notables commerçants de Cahors se sont réunis dimanche à l'effet d'élire plusieurs membres du tribunal de Commerce.

Ont été élus : MM. Plantade, président ; Agar, juge ; Andurand, juge suppléant.

M. Valsens-Stérazzy, général de division, inspecteur du 88^e de ligne, est arrivé le 27 juillet à Cahors. Il a passé hier en revue les compagnies du dépôt.

Par arrêté préfectoral du 16 juillet 1868, M. Lagrange (Louis), membre du Conseil municipal, a été nommé maire de la commune de Duravel, en remplacement de M. Ange, démissionnaire.

Les terribles conséquences de l'incendie de la rue Fangas ont été si diversement commentés que nous avons dû recourir aux sources les plus dignes de foi pour pouvoir donner à nos lecteurs l'exacte vérité sur ces faits. Il est certain — comme nous l'avons dit au lendemain du sinistre — que le premier soin des autorités en arrivant sur le lieu de l'incendie, fut de s'informer si tous les locataires de la maison étaient sortis. Ce n'est qu'après des affirmations précises et multipliées que, moralement sûrs que nul être vivant n'était en danger, on s'occupa de sauver l'immeuble.

— Nous nous empressons de relever une erreur de nom qui s'est glissée dans notre dernier numéro. L'officier qui s'est particulièrement signalé dans l'incendie de la rue Fangas et dont le sang-froid et l'énergie ont sauvé la vie à plusieurs de nos concitoyens, est M. CACHEZ, sous-lieutenant au 88^e de ligne.

Les anciens puits fermés depuis que Cahors possède un château d'eau viennent d'être rouverts. Nous trouvons excellente cette mesure et nous espérons bien ne plus souffrir du manque d'eau, quand les moyens d'en avoir en abondance, sont si naturels et si faciles.

Chômage de l'usine Monsou et du moulin du Périé.

ARRÊTÉ DU PRÉFET.

Art. 1^{er}. — Le moulin de Périé, situé sur la rive droite du Lot, et l'usine dite de Monsou, située sur la rive gauche, aux deux extrémités du barrage de Valentré seront mis en état de chômage, à dater de ce jour, jusqu'à l'achèvement des travaux de reconstruction dudit barrage.

Art. 2^e. — Ce chômage aura lieu, pendant le jour, depuis quatre heures du matin, jusqu'à sept heures du soir, au moyen de l'ouverture des vannes de décharge, de manière à abaisser les eaux jusqu'au niveau qui sera reconnu nécessaire, pour le service de la navigation ; et, pendant la nuit, depuis sept heures du soir, jusqu'à quatre heures du matin, du moyen de la fermeture de toutes les vannes motrices, et de décharge, sans exception. Toutefois, les jours où les travaux du barrage ne seront pas suspendus, les usines auront la faculté d'ouvrir aussi leurs vannes motrices, et d'utiliser les eaux, à leur passage au travers de ces vannes, selon qu'ils le jugeront convenable, mais seulement, de quatre heures du matin à sept heures du soir, exceptés les dimanches et fêtes où le chômage durera autant que l'interruption des travaux.

Les usiniers, nous assure-t-on, se conforment ponctuellement à l'arrêté dont on vient de lire le texte et le château d'eau ne donne pas plus d'eau qu'avant. Où est donc le vice ?

Hier matin, un accident assez grave est arrivé à sieur Hugues Bonnet, du village de la Moulayrette. Occupé à une battesse à vapeur et peu expérimenté à la manœuvre, ce jeune homme a eu trois doigts de la main gauche pris et broyés par les engrenages.

Création d'un Comice Agricole à St-Céré.

On nous écrit de St-Céré :

Le dimanche 19 juillet dernier, a eu lieu à St-Céré, une nombreuse réunion de propriétaires et d'agriculteurs. Il s'agissait de jeter les bases d'un Comice agricole dont le besoin se faisait sentir depuis longtemps dans cette belle et fertile partie du département, et de l'asseoir d'une manière solide et définitive.

Dès le mois de novembre dernier, M. de Colomb, juge de paix du canton, encouragé par un grand nombre de propriétaires, avait pris l'initiative de cette création et avait adressé une circulaire à tous les hommes intelligents de la contrée. Ses efforts ont été couronnés de succès et il ne peut que se féliciter de sa persévérance.

Le Comice agricole est définitivement créé et constitué. Dimanche plus de 80 personnes ont assisté à la réunion et ont signé les listes d'adhésion. M. de Colomb, en ouvrant la séance, a prononcé l'allocution suivante :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous remercier d'avoir bien voulu répondre à l'appel que je vous ai fait et de vous être rendus ici pour m'aider à constituer une société qui, dans ma conviction, est destinée à faire le plus grand bien dans le pays.

« Je vous en suis profondément reconnaissant, quoique cependant, j'ai hâte de le dire, je ne m'en attribue pas le mérite. Non, vous avez été tous mus par votre dévouement au bien public et, en écoutant ma voix qui n'était que l'organe bien peu autorisé du pays, vous avez obéi à votre désir, je dirai presque à votre devoir.

« Nest-ce pas un devoir, en effet, pour vous tous, hommes intelligents, hommes pratiques, de vous réunir pour répandre dans le pays le fruit de vos lumières et de votre expérience et pour en faire bénéficier ceux qui ignorent. Eparpillées, ces lumières n'éclairaient guère et se répandaient dans l'espace en pure perte. Réunies en faisceau, elles forment un vaste foyer où se fondront les préjugés, les routines, les mauvais errements et où tout le monde viendra se réchauffer.

« N'hésitons donc pas à le former, ce foyer, notre contrée en a besoin. Elle est éminemment, je dirai exclusivement agricole ; elle possède des terrains de promission ; elle est apte à toutes les cultures, et vous êtes là, Messieurs, pour lui donner l'impulsion et la faire marcher dans la voie du progrès où elle ne demande qu'à entrer.

« Mais, pour donner cette impulsion, il vous faut un levier, et ce levier, c'est le Comice que vous allez fonder ; Comice qui ouvre ses portes à toutes les intelligences, à tous les dévouements, à tous les enfants du pays ; Comice où tous viendront se fusionner pour ne plus faire qu'une seule et même famille, celle de l'agriculture.

« Grâce à cette Société qui s'étendra sur le canton de St-Céré et sur les cantons voisins, vous pourrez introduire les bonnes méthodes de culture ; faire connaître les instruments aratoires que la science, mise au service de l'agriculture, perfectionne tous les jours ; vous favoriserez l'élevage et l'engraissement des bestiaux ; vous trouverez le moyen de bonifier vos vins et d'en assurer le débit ; en un mot, vous pourrez faire tout ce que votre intelligence vous suggérera pour l'éducation agricole du pays et pour augmenter ses produits.

« Nous éprouverons certainement des difficultés ; nous aurons bien sûr des luttes à soutenir, tant il est vrai que le bien est toujours pénible à faire..... Mais ne nous effrayons pas et ne nous laissons pas décourager par quelques obstacles qu'il est toujours possible de surmonter. Partout les sociétés comme celle que nous voulons reconstituer, réussissent et deviennent florissantes. Pourquoi n'en serait-il pas de même ici ? Manquons-nous d'éléments ? N'avons-nous pas des hommes dévoués et intelligents ?... Ces hommes, je les vois autour de moi et cette vue me donne la confiance, que dis-je, la certitude que le Comice agricole de St-Céré est fondé et qu'il vivra longtemps. »

Immédiatement après ces paroles écoutées avec la plus vive attention, l'assemblée a adopté en principe, le règlement qui lui était proposé et a nommé les membres composant le bureau.

Ces membres sont :

MM. de Colomb, président ; de Lavar-de-Laboisse, président honoraire ; Murat et E. Souilhac, vice-présidents ; C. Miramon, secrétaire ; J. de Labarrière, secrétaire, adjoint-trésorier.

Avant de se séparer, il a été décidé que, pour rendre à tous les agriculteurs de la contrée (le Comice s'étend sur tous les cantons voisins de celui de St-Céré), l'accès de la nouvelle Société plus facile, les listes d'adhésion resteraient ouvertes pendant un mois. Passé ce délai, les nominations seront faites en réunion et au scrutin secret.

Dans un mois, le Comice agricole de St-Céré comptera plus de 100 membres. Il aura tous les éléments pour vivre et pour prospérer..... que Dieu lui prête une longue et heureuse vie !

COUR IMPÉRIALE D'AGEN, DÉPARTEMENT DU LOT.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de 1^{re} instance de Cahors.

Par jugement contradictoire et définitif, rendu par le Tribunal correctionnel de Cahors, le deux juillet mil huit cent soixante-huit.

La nommée Fabre, Marie, dite Euphrasie, épouse Feu, âgée de vingt-neuf ans, profession de bouchère, née à Cuzorn, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne), demeurant à Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors (Lot), déclarée coupable de tromperie sur la quantité de la marchandise vendue a été condamnée à la peine de vingt-cinq francs d'amende et aux frais. — Il a été ordonné en outre, qu'extrait du présent jugement serait inséré dans le Journal du Lot, et serait affiché au nombre de dix exemplaires dans la ville de Puy-l'Evêque aux lieux accoutumés, et notamment sur la porte de la boutique de la condamnée en vertu des articles 1, 6, 7, de la loi du vingt-sept mars dix-huit cent cinquante-un, 423, 463 du code pénal, 194 du code d'instruction criminelle et 9 de la loi du vingt-deux juillet mil-huit cent soixante-sept.

Vu par nous procureur Impérial près le Tribunal de première instance de Cahors,

Fernand Duprès.

Pour extrait conforme, délivré à la requête de Monsieur le Procureur Impérial ;

Pour le Greffier en chef du Tribunal de première instance de Cahors,

Le Greffier-Commis assermenté, Andrieu.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

juillet. 25 Dajan (Magdeleine), rue St. James, 26 Bénéch (Jacques-Paul-Emile), rue St.Barthélemy.

Mariages.

27 Bach (Louis), cultivateur et Sarroy (Jeanne), domestique.

Décès.

25 Hébrard (François-auguste), négociant 58 ans rue du Parc 25 Soullittet (Philippe), garçon boucher 17 ans. 26 Vaisières (Antoinette), 69 ans rue Bouscarrat.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 26 Juillet 1868.

15 versements dont 4 nouveaux 2205
2 remboursements 1100

Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Départements

Dimanche dernier, à 3 heures 25 minutes du matin, on a ressenti à Tarbes, dit l'Ere Impériale, une secousse de tremblement de terre. L'oscillation a paru se produire de l'ouest à l'est.

Le même phénomène s'est, à la même heure, manifesté sur un grand nombre de points du département. A Luz-Saint-Sauveur, la secousse a duré 8 secondes; elle a été très forte, mais n'a occasionné aucun accident.

Le Mémorial des Pyrénées, annonce que la même secousse s'est fait ressentir, à la même heure, à Pau.

Le Journal de Lot-et-Garonne annonçait, la semaine dernière, que deux cents hommes de troupe avaient été envoyés à Bergerac, pour assurer la liberté des transactions sur le marché de cette ville.

Le Journal de Bergerac nous donne le récit des faits qui avaient motivé cette mesure :

« Une agitation regrettable, dit-il, s'était produite, les samedis précédents, et les gens de bon sens recherchaient la cause mystérieuse de cette effervescence inattendue.

« On avait admiré cet hiver, la résignation et la force stoïque avec lesquelles les ouvriers supportaient les souffrances qu'un froid rigoureux accumulait sur les privations imposées par la disette.

« Puis, tout à coup, au moment où la baisse dans le prix du blé commençait, timide encore, à se prononcer, il s'en est fallu de peu qu'elle fût arrêtée par les impatiences de la foule.

« Chacun a voulu se rendre compte du désordre anodin dont nos places publiques ont été le théâtre. Nous avons fait comme tout le monde, et voici comment s'expliquent les écriaileries que nous avons entendues :

« Les blés étaient beaux dans la plaine, de Bergerac; leur aspect promettait à l'œil inexpérimenté une abondance extraordinaire, nos ouvriers regardaient à travers le verre grossissant de leur vil désir ces apparences enchanteresses. Ils ne jetaient les yeux qu'autour d'eux et ne songeaient pas que nos plaines ont peu d'étendue et que la récolte des colons sera peut-être au dessous de la moyenne. Ils ne sortaient pas de cette proposition : nous voyons des froments splendides, donnez-nous du blé à bon marché ou nous vous taxons d'agiologie. Si vous ajoutez à cela quelques rares faits de spéculation à la hausse, qui ne se sont peut être pas produits, mais

qui, racontés et grossis par la voix publique, ont pris un certain crédit, vout aurez une explication satisfaisante de bien des mutineries inconsidérées.

« On avait beau dire aux plus bruyants bassiers : Vous prenez un mauvais moyen pour arriver au but que vous poursuivez. Il est évident que les propriétaires ne porteront plus leur blé à notre halle si vous les menacez de mort parce qu'ils auront demandé de leurs céréales un prix qui vous paraît trop élevé. Que penseriez-vous du bourgeois qui tenterait de vous égorger sous prétexte que vous demandez pour vos journées un exorbitant salaire? Moquez-vous de ceux qui vous proposent à trente-cinq francs une marchandise qui en vaut vingt-six, et vous verrez que vous ne serez pas les plus déçus. Soyez, du reste, persuadés que le marché de Bergerac ne saurait maintenir la hausse dans le prix des grains si la baisse se produisait ailleurs.

« Toutes ces vérités étaient impuissantes à enrayer le mouvement populaire.

« L'autorité a pris un sage parti. Elle a dit aux perturbateurs : Votre conduite est inexplicable; si vous continuez à violer la liberté commerciale, nous vous opposerons la force armée. Revenez au calme, et nous ferons, pour améliorer votre sort, tout ce qui sera possible.

« On a tenu parole.

« Une société civile a été immédiatement organisée pour la fabrication du pain à bon marché.

« L'effet moral produit par cette association a été considérable. Bien des gens attribuent le calme de la population, plutôt aux mesures prises pour assurer le bon marché du pain, qu'à la présence des troupes dans notre ville. Nous partageons, quant à nous, cette manière de voir.

Pour extrait : A. Laytou.

Jurisprudence

DÉLITS RURAUX. — Passage. — Récoltes. — Consentement antérieur. — Enclave. — Question préjudicielle.

Lorsque le prévenu de passage à travers le terrain d'autrui, excipe d'une prétendue nécessité à raison d'un état d'enclave le juge de police est compétent pour vérifier lui-même cette nécessité et n'est pas tenu de renvoyer préjudiciellement au juge civil la décision de cette question de fait.

(Arrêt de la Cour de cassation du 27 août 1867.)

Destruction. — Dommage. — Clôture. — Possession. — Titre defectueux. — Question préjudicielle.

L'auteur d'un bris de clôture doit être spécialement déclaré en délit, lorsque, au lieu d'exciper d'un droit de propriété sur l'immeuble ou d'autres droits réels, de nature à faire naître une question préjudicielle, il se borne à alléguer que le titre d'acquisition du possesseur est entaché de certains vices, qui, en les supposant prouvés, ont été ignorés de celui-ci au moment de l'établissement de la clôture.

(Arrêt de la Cour de cassation du 11 nov. 1867.)

Chemins vicinaux. — Arbres. — Propriété.

Les arbres existant sur le sol des chemins vicinaux, appartiennent aux propriétaires riverains; lorsque ceux-ci prouvent que la plantation en a été faite, par leurs auteurs et non par la commune.

La Cour impériale de Douai avait jugé le con-

traire par arrêt du 25 novembre 1865, mais sur pourvoi la Cour suprême a, par arrêt du 5 décembre 1867, cassé l'arrêt de la Cour de Douai.

Cours d'eau navigables. — Association syndicale. — Cotisation. — Contestation. — Compétence.

Lorsqu'un membre d'une association syndicale se plaint d'avoir été taxé pour une contenance supérieure à celle qu'il possède, le Conseil de préfecture ne peut pas se fonder uniquement sur l'indication du rôle, il doit ordonner une expertise.

(Arrêt du Conseil d'Etat du 9 mai 1867.)

Lorsque deux époux ne sont pas d'accord sur le choix de la marraine à donner à leur enfant, les tribunaux peuvent décider que la désignation faite par le père doit être suivie, lors même qu'il y eu séparation de corps prononcée au profit de la mère, et que celle-ci, chargée par le jugement de séparation de la garde de l'enfant, propose pour marraine sa propre mère, seule aïeule survivante de l'enfant. (Cass. rég., 29 juin 1868, rejet en ce sens au rapport de M. le conseiller Anspach, et conformément aux conclusions de M. l'avocat général Savary, du pourvoi formé contre un arrêt de la cour de Paris, du 2 mars 1867.)

Le journal l'Illustration, dont le LII^e volume est en voie de publication, peut-être considéré comme une vivante histoire des événements et des faits contemporains, histoire écrite et dessinée chaque semaine, à mesure que les uns et les autres prennent place dans le domaine public.

Voici le sommaire du N^o du 18 juillet 1868 :
TEXTE : La reine de Mohély. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Evénements d'Abysinie. — La gageure de Passerine, nouvelle (suite et fin), par M. C. Perruchot. — Les théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Le barrage de l'Escout. — Le camp de Châlons. — Le Marchand de tableaux, nouvelle par M. Ernest Billand. — Correspondance. — Une escalade à Guayaquil. — L'incendie des halles. — Le Havre : les Magasins du Dé d'argent. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — Les peintures décoratives de l'hôpital de Niort.

GRAVURES : La reine de Mohély et les personnages composant sa suite (2 gravures). — Londres : Ovation faite à sir Robert Napier, au Palais de cristal. — Evénements d'Abysinie (6 dessins). — Belgique : le barrage de l'Escout (3 gravures). — Le camp de Châlons : ouverture d'une tranchée abri; — Nouveau caisson d'infanterie servant au transport des cartouches Chassepot; — L'exercice du fusil Chassepot, en tirailleurs. — Voyage dans la république de l'Equateur : Guayaquil (3 gravures). — Paris : l'incendie des halles. — Le Havre : les Magasins du Dé d'argent. — Niort : Peintures décoratives de l'hospice : l'Adoration des bergers. — Echecs. — Rébus.
Le N^o du 18 juillet 1868 ajoute à cette collection déjà si précieuse quelques pages d'actualité que nos historiographes futurs ne manqueraient pas de consulter, s'ils veulent traduire avec exactitude, dans la relation d'un fait ou d'une cérémonie importante, l'impression du moment où ils se sont produits.

Faits Divers

Timbre poste importateur de la syphilis. — Il advient souvent, dit le docteur Caffé, que la personne qui sollicite une réponse, joigne à sa lettre de demande un timbre-poste pour l'affranchissement de la réponse. Or, ce timbre, collé par un tout petit coin au haut de la missive, peut être la boîte de Pandore, si le correspondant est atteint de la syphilis, et que vous portiez ce timbre-poste à vos lèvres pour le mouiller et le faire servir à son usage.

La prudence veut que le timbre-poste ne soit mouillé qu'avec de l'eau.

Les débats qui viennent d'avoir lieu au Corps législatif affirment de plus en plus le principe des assurances sur la vie.

Pour se convaincre d'ailleurs que ces institutions sont tout-à-fait entrées dans nos mœurs aujourd'hui, il suffit d'examiner les chiffres qui ressortent du dernier compte-rendu de la Nationale.

Cette compagnie, qui, est, sans contredit la plus considérable de toutes les compagnies françaises d'assurances sur la vie a réalisé un tel chiffre d'affaires que son capital de garantie s'élève en ce moment à 83 millions.

Elle paye, en outre à ses rentiers voyageurs, tous les ans, la somme énorme de 5 millions de rentes.

Enfin la Nationale a distribué 4,808,052 fr. à ses assurés, participants sur les bénéfices qu'elle a faits.

Nous appelons donc l'attention publique sur les combinaisons de la Nationale. Elles ont principalement pour objet d'aider les pères de famille à fonder ou à augmenter le patrimoine de leurs enfants, tout en les faisant jouir eux-mêmes du dividende afférent aux primes versées et de constituer des rentes viagères aux personnes qui veulent augmenter leurs revenus pour se donner plus de bien-être.

Prospectus et renseignements, chez M. Francis, agent général de la Nationale, à Cahors.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.

Etude de M^e Ayzac avoué à Gourdon.
Le tribunal de Gourdon, dans son audience du 22 juillet, prononce la séparation quant aux biens, de Rose Ginetet, d'avec Jean Gardou, son mari.
(Extrait du Gourdonnais, du 23 Juillet.)

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Par acte passé devant Monsieur le Maire, de la commune de Corn, le sieur Lac (Jean-Pierre) charpentier, et la nommée Marianne Caussanel, ont cédé au département, pour l'établissement du chemin de grande communication n^o 41, des terrains pour la somme de 1,200 fr.

Etude de M^e Marius Bétille, avoué.
Le 5 août prochain, à 9 heures du matin, au tribunal civil de Figeac, aura lieu l'adjudication des biens saisis à Joséphine Sauvagnac. — Mises à prix, 295 fr.
(Extrait de l'Echo du Quercy, du 25 juillet.)

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

EAUX DE SELTZ

ET

LIMONADE GAZEUSE

CHEZ M. DUC, PHARMACIEN

A Cahors, rue Fénélon.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
On donnera toutes facilités pour le paiement.



GUERREIL GUERREIL AU PRÉJUGÉ ET A LA ROUTINE. Nous offrons :
1^o aux malades des prévenus sérieux; 2^o aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE del docto Benito del Rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, épuisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25; de 40, 4 fr.; et de 80, 7 fr. — Envoi franco par la poste.
CARÉ HYGIENIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraines et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses. — 30 tasses pour 1 fr. 50. — **COLLIER WATKA**, importation galvano-électrique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. R. Barierin et C^o, à Tarbes (Rhône), Paris, 10, galerie Vivienne. Lyon, quai Pierre-Scize, 114, et dans toutes les bonnes pharmacies et épiceries. — Dépot à Cahors, chez M. Burgallières, fils, négociant.

POSTÉ AUX CHEVAUX

M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volenté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galeri Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures ont remises à neuf.

VINAIGRE DE TOILETTE

DE JEAN-VINCENT BULLY

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867.

SEUL VINAIGRE RÉCOMPENSÉ.

Ce Vinaigre doit sa réputation universelle et son incontestable supériorité sur l'eau de Cologne comme sur tous les produits analogues, non-seulement à la distinction et à la suavité de son parfum, mais encore à ses propriétés extrêmement précieuses pour tous les soins d'hygiène.

Le Vinaigre de JEAN-VINCENT BULLY jouit du reste pour tous les usages de la toilette d'une telle faveur qu'elle suffit seule à son plus grand éloge.

L'unique chose qui reste donc à recommander au public, c'est d'éviter les contrefaçons : EN REFUSANT tout flacon où le nom de JEAN-VINCENT BULLY serait précédé des mots dit de, ou de toute autre formule semblable.

EN EXIGEANT l'enseigne Au Temple de Flore, — LE BOUTCHAGE INTACT, — LA SIGNATURE DE J.-V. BULLY sur le cachet en cire noire, — la contre étiquette fixant au col du flacon le FIL BLANC, ROSE, VERT et NOIR, terminé par LA MÉDAILLE DE GARANTIE. A Paris, 67, rue Montorgueil.

AVIS

On désire céder en un ou plusieurs lots, une part de terrain de 40 mille mètres, située dans Toulouse, et dépendant de 120 mille mètres, appartenant à une des plus riches Maisons de Banque de France. Ces Terrains sur lesquels la Société construit un marché aux bestiaux, semblable à celui de la Villette sont percés par trois rues de 300 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur. Plus vaine immense assurée. Tous renseignements et plans seront envoyés sur demandés par le Notaire de la Société. Ecrire à M^e Ruelle, place des Carmes, 42, Toulouse.

Trois mois 47 fr. LE TEMPS Six mois 54 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEEFTZER Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre à Paris. Le propriétaire-gérant : A. LAYTOU.